

20 octobre 2021
Communiqué de presse

COMBAT CONTRE L'AMIANTE : UN FLÉAU QUI N'A QUE TROP DURÉ

Interdit par l'UE en 2005, l'amiante est pourtant présent partout en Europe, et cause des dégâts de santé massifs. Impulsée par les élu.es de la DFI dans leurs différentes commissions, une stratégie européenne d'éradication de l'amiante vient d'être votée au Parlement.

En 2019, l'amiante a fait 90 000 victimes au sein de l'UE. Dans le monde, ce chiffre s'élève à 250 000 morts par an. Un véritable fléau pour des milliers de personnes exposées à ses dangers. Et si ce matériau a bel et bien été interdit en 2005, aucune politique de planification de désamiantage n'a été initiée pour débarrasser les millions de bâtiments qui en sont infectés.

Le rapport d'initiative législative qui vient d'être voté au Parlement est un texte ambitieux qui vient enfin répondre à ce manquement de la part de l'Union européenne. Ce dernier demande notamment une stratégie d'éradication totale de l'amiante en Europe, déclinable en plans d'action nationaux.

Ces avancées sont le fruit d'un important travail transversal de la part des élu.es de la délégation France insoumise. Mais derrière la victoire d'aujourd'hui se pose la question de l'inertie qui a dominé jusqu'alors. Connaissant les risques de ce produit sur la santé, il aura fallu attendre 16 longues années pour que soit proposé un grand chantier de désamiantage qui nous débarrassera de ce matériau toxique. Reste à la Commission de faire une proposition à la hauteur. L'amiante tue, et l'Europe a déjà trop attendu.

Délégation France insoumise au Parlement européen